MISSION PERMANENTE DU GABON
AUPRÈS DE L'ONU À GENÈVE, À VIENNE
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
AYANT LEUR SIÈGE EN SUISSE

New Version

59

Déclaration du Gabon
(EPU de Djibouti, Genève le 25 avril 2013)

Monsieur le Président,

Le Gabon souhaite la bienvenue à la délégation djiboutienne et la remercie pour la qualité de la présentation de son rapport national relatif à la mise en œuvre des recommandations du 1e cycle de son Examen périodique universel(EPU).

Le Gabon salue les efforts accomplis par Djibouti en matière de garantie des droits tant civils et politiques qu'économiques, sociaux et culturels. Ces efforts se traduisent entre autres, par d'importantes réformes engagées au niveau juridique et administratif, par la création et l'intégration des organes de promotion et de protection des droits de l'homme tels que le Conseil Constitutionnel, le Médiateur de la République, la Commission nationale des droits de l'homme.

De même, le Gabon félicite Djibouti pour l'adoption des lois spécifiques visant à mieux protéger les groupes de personnes vulnérables tels que les femmes, les enfants et les personnes handicapées.

Ma délégation note avec satisfaction que, comme le Gabon, Djibouti a aboli la peine de mort. A cet égard, le Gabon recommande à Djibouti de poursuivre les réformes engagées en vue d'améliorer les conditions de vie des personnes en détention.

Enfin, le Gabon félicite Djibouti pour le suivi et la mise en œuvre des recommandations approuvées lors de son premier passage à l'EPU et demande au Conseil de continuer d'apporter toute l'assistance nécessaire à la République de Djibouti pour le renforcement des capacités nationales en matière de promotion et de protection des droits de l'homme.

Je vous remercie.

Tél.+41(0) 22 731 68 69 23 Avenue de France E-
mail :mission.gabon@ties.itu.int
Fax+41(0) 22 731 68 47 Case Poste 12-CH 1202 Genève